



## ***Charte de C.I.E.U.X.***

***Accord de volonté en vue de démocratiser et promouvoir le dialogue interreligieux et civique dans les localités, villes, cités, quartiers...***

---

### **I. Charte des C.I.E.U.X.**

1. Préambule
2. Mission des C.I.E.U.X.
3. Création des C.I.E.U.X.
4. Esprit des C.I.E.U.X.
5. Inscription au C.I.E.U.X.
6. Election et rôle du coordinateur de communauté
7. Désignation et rôle du coordinateur d'un C.I.E.U.X. local
8. Rencontre préparatoire
9. Préparation religieuse
10. Préparation civique
11. Rédaction de la communication
12. Rencontre inter-communautaire
13. Dialogue semi-public
14. Conditions de participation aux C.I.E.U.X.
15. Signatures

### **II. Annexes**

1. Présentation des responsables de communautés partenaires.
2. Charte d'utilisation du site [cieux.org](http://cieux.org)
3. Ordre du jour de la réunion annuelle de coordination
4. L'agenda du coordinateur local
5. Thèmes des C.I.E.U.X.
6. Déroulement de la rencontre préparatoire religieuse
7. Déroulement de la rencontre préparatoire civique
8. Lettre type d'invitation au Maire et aux élus municipaux
9. Déroulement du dialogue interreligieux et civique
10. Statuts de C.I.E.U.X.

# I. Charte des C.I.E.U.X.

## 1. Préambule

L'acronyme C.I.E.U.X. signifie « Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie ». En Français, le mot *C.I.E.U.X.* désigne les différents ciels de la Terre et par extension l'Univers entier. Il indique aussi le lieu où séjournent les âmes après la mort. De par les mots qui le composent, C.I.E.U.X. invite chacun, dans son application quotidienne des droits de l'homme, à rechercher le bon comportement, la juste appréciation du bien et du mauvais par opposition à la xénophobie et à ses corollaires : racisme, peur, haine, sectarisme, médisance, calomnie, égoïsme, orgueil...Le Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie (C.I.E.U.X) a pour but de réunir à l'échelle locale, des membres de communautés religieuses et civiques, afin de favoriser le vivre ensemble en observant les principes de la laïcité (sécularisme). Au sein de chaque C.I.E.U.X. local, les fidèles des lieux de culte ainsi que les membres de la communauté civique, sont appelés à contribuer au bien commun en œuvrant au respect des libertés fondamentales et des comportements civiques. En organisant des dialogues interreligieux et civiques, C.I.E.U.X. poursuit trois objectifs :

- lutter contre les discriminations à caractère racial et/ou ethnique,
- aider les religions à vivre ensemble harmonieusement et
- encourager les lieux de culte dans leurs efforts pour garantir la citoyenneté de leurs fidèles.

C.I.E.U.X. est géré à l'échelle globale par son Conseil d'administration et à l'échelle locale par ses membres au sein d'une zone d'habitation. C.I.E.U.X. est une association qui coordonne et anime les communautés partenaires, sur la base de la charte qu'elle a adoptée portant accord de volonté en vue de démocratiser et promouvoir le dialogue interreligieux et civique dans les localités, villes, cités, quartiers...Les communautés religieuses et civiques d'une même zone d'habitation forment un C.I.E.U.X. local, antenne de l'association.

Les membres des C.I.E.U.X. locaux s'engagent à démocratiser le dialogue interreligieux au travers de trois engagements :

- favoriser le dialogue entre les fidèles des communautés religieuses partenaires ainsi qu'entre leurs responsables ;
- observer les principes de la laïcité (sécularisme) pour mieux encourager les religions à fraterniser entre elles et avec ceux qui leur sont extérieurs, voire étranger ;
- promouvoir le respect des droits et des devoirs internationalement reconnus par les Etats, en particulier ceux proclamés par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, afin de concilier valeurs religieuses et valeurs civiques. La cohésion sociale et la fraternité entre les communautés religieuses se construisent sur des valeurs partagées mais aussi sur le sentiment de participer à un cheminement commun. C'est pourquoi l'association C.I.E.U.X. propose la mise en œuvre d'un dialogue interreligieux préparé par une communauté civique sur la base des droits et devoirs universels. Ainsi que le stipule la *Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus*, « chacun a le droit, individuellement ou en association

avec d'autres, d'élaborer de nouveaux principes et idées dans le domaine des droits de l'homme, d'en discuter et d'en promouvoir la reconnaissance » (article 7).

## **2. Mission des C.I.E.U.X.**

C.I.E.U.X. est une association qui propose aux communautés religieuses d'un même quartier, de dialoguer avec les personnes de bonne volonté (croyantes non pratiquantes, agnostiques ou athées), après avoir chacune préparé le dialogue. L'originalité de la démarche est donc double : d'une part les non-croyants sont invités au dialogue interreligieux et d'autre part, ce sont les communautés qui dialoguent et non plus uniquement leurs hauts représentants.

### ■ *Un dialogue de quartier*

C.I.E.U.X. œuvre au « vivre-ensemble », en organisant des rencontres entre les différentes communautés religieuses et civiques d'un même quartier.

### ■ *Un dialogue interreligieux*

Dans chaque localité, ville, cité ou quartier, les rencontres sont préparées par les communautés religieuses y disposant d'un lieu de culte, indépendamment les unes des autres, sans prosélytisme ni syncrétisme. Après quoi, un dialogue intercommunautaire s'instaure, permettant de mieux se connaître et de s'apprécier, dans le respect des différences.

### ■ *Un dialogue civique*

Les communautés civiques et religieuses sont porteuses, généralement, de projets éthiques différents mais complémentaires au service du « vivre ensemble ». Les premières se fondent volontiers sur des valeurs universelles et sociales : celles des droits de l'homme. Les secondes se réfèrent plutôt à des termes généraux et moraux : la *confiance*, le *pardon*, le *courage*, la *jalousie*, la *fidélité*.... L'association C.I.E.U.X. s'efforce de concilier ces deux projets éthiques : elle invite à considérer les droits de l'homme non seulement comme des devoirs sociaux envers les autres mais aussi comme des devoirs moraux envers soi-même. Au delà des comportements extérieurs qu'ils régulent et de l'ordre collectif qu'ils garantissent, les droits de l'homme sont des principes de sagesse spirituelle de nature à perfectionner l'intériorité de l'être humain. Il s'agit pour chacun, de prendre conscience du décalage entre son comportement extérieur qui, en apparence, respecte les droits de l'homme et son attitude intérieure qui, bien souvent, les applique par intérêt égoïste, masquant son vrai visage : xénophobie, racisme, peur, haine, sectarisme, médisance, calomnie, indifférence, impiété, orgueil, cruauté, lâcheté, envie, avarice, excès....Le but est d'approfondir le sens éthique des conduites respectueuses des droits de l'homme, à partir de leur fondement religieux et civique. A cette fin, l'association C.I.E.U.X. organise avant chaque dialogue interreligieux, une rencontre préparatoire civique ouverte à tous : personnes de bonne volonté croyantes, non pratiquantes, agnostiques et athées.

## **3. Création des C.I.E.U.X.**

Pour fonder une antenne C.I.E.U.X., il suffit aux membres de communautés disposant d'un lieu de culte dans une même zone d'habitation, de vouloir sans but lucratif, démocratiser et promouvoir le dialogue interreligieux et civique avec les personnes de bonne volonté agnostiques et athées de leur localité, ville, cité ou quartier.

Le Comité est créé par les communautés partenaires lors d'une réunion de lancement. Il revient à leurs responsables de choisir :

- le thème, la date, le lieu, l'heure et la fréquence annuelle des rencontres intercommunautaires,

- la date, le lieu l'heure des rencontres préparatoires au sein de chaque communauté
- le coordinateur des communautés partenaires et
- la domiciliation de leur antenne

(Voir l'annexe 1, «*Ordre du jour de la réunion de lancement* »).

#### **4. Esprit des C.I.E.U.X.**

Sans se substituer aux représentants des lieux de culte qui participent aux rencontres sous l'égide de leurs autorités respectives, les C.I.E.U.X. mettent en œuvre les rencontres dans le respect tant des libertés fondamentales que des Ecritures, Traditions et Autorités religieuses. Les intervenants ne sont donc pas des «libres-penseurs» mais des personnes relevant de communautés religieuses et civiques que ce dialogue concernent. Les fidèles des lieux de culte représentent leurs religions respectives et s'abstiennent de manifester publiquement à leur encontre un quelconque désaccord. La démarche initiée dans les C.I.E.U.X., loin de prétendre au prosélytisme ou au syncrétisme, a vocation à intéresser, dans un esprit de paix et de dialogue, des personnes de toute origine et de toute croyance.

#### **5. Inscription au C.I.E.U.X.**

Pour créer un C.I.E.U.X. local, il suffit d'en faire la demande au Président du conseil d'administration de l'association. Le conseil d'administration en validera la constitution et attribuera au nouveau C.I.E.U.X. local un site-web pour annoncer ses propres activités.

La demande d'inscription à l'association C.I.E.U.X. est assortie des informations et des éléments suivants :

- adresse postale et nom du C.I.E.U.X. local : C.I.E.U.X. de... (nom du lieu où se déroule les rencontres, ville, cité, quartier). Différentes possibilités existent pour domicilier le C.I.E.U.X. local : maison des associations, adresse du service postal de la mairie, boîte postale, adresse du coordinateur (de son domicile et non de sa communauté) ;
- par religion : adresse du lieu de culte, nom, nationalité, et coordonnées du responsable de communauté ;
- nom, nationalité, et coordonnées du responsable de la communauté civique ;
- périodicité des rencontres communautaires préparatoires et des rencontres inter-communautaires ;
- liste des membres adhérents ;
- cotisations (10 € de cotisation annuelle par personne pour les membres adhérents, 20 € pour les membres bienfaiteurs).

Les demandes doivent être envoyées à l'association C.I.E.U.X. à l'adresse suivante : Maison des associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement, C.I.E.U.X., Boite n° 47, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, France. Email : [contact@cieux.org](mailto:contact@cieux.org). Chaque coordinateur local a la possibilité d'inscrire directement l'antenne C.I.E.U.X. sur le site-web de l'association : [www.cieux.org](http://www.cieux.org). (Voir l'annexe 2, «*Charte d'utilisation du site C.I.E.U.X.org* »).

#### **6. Election et rôle du coordinateur de communauté**

Les coordinateurs des communautés partenaires sont les responsables de communauté ou leurs délégués. Chaque communauté peut en effet choisir son coordinateur parmi ses membres au scrutin secret ou à main levée. Le coordinateur est élu pour trois ans renouvelables. Le coordinateur élu ne peut exercer son mandat qu'avec l'accord de son

responsable de lieu de culte ou de son autorité religieuse locale. Si ledit responsable de lieu de culte ou ladite autorité religieuse estime nécessaire de remplacer, en cours de mandat, le responsable de communauté élu, la demande est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'association C.I.E.U.X., lequel assure alors une médiation pour désigner un nouveau coordinateur. Le coordinateur organise les rencontres préparatoires et veille à en adresser les comptes-rendus aux membres de sa communauté religieuse ou civique, en vue de la rencontre inter-communautaire. Il revient au coordinateur, de transmettre au webmaître du C.I.E.U.X. local les dates, les programmes puis les comptes-rendus des rencontres préparatoires.

## **7. Désignation et rôle du coordinateur d'un C.I.E.U.X. local**

Les C.I.E.U.X. locaux sont composés, dans leur zone d'habitation respective, des communautés disposant d'un lieu de culte et d'une communauté civique (réunissant les personnes de bonne volonté croyantes, non pratiquantes, agnostiques ou athées). Chaque C.I.E.U.X. local est coordonné par un comité exécutif dirigé par les responsables de communauté et/ou leurs délégués. Ces derniers sont appelés à être les uns après les autres, coordinateur du C.I.E.U.X. local. Ils le deviennent à tour de rôle tous les trois ans, sauf s'ils décident à la majorité des 2/3 de donner un nouveau mandat au coordinateur. Leur vote peut être au scrutin secret ou à main levée. Il revient au coordinateur de transmettre au webmaître du C.I.E.U.X. local les dates, les programmes puis les comptes-rendus des rencontres inter-communautaires, afin de compléter régulièrement l'agenda ainsi que le rapport annuel à l'association C.I.E.U.X.. Chacun des C.I.E.U.X. coordonne ses activités de manière autonome et en assume la responsabilité dans sa zone d'habitation. Compte tenu du rôle pionnier reconnu au C.I.E.U.X, les C.I.E.U.X. locaux font publiquement état de leurs activités au moyen du site-web de l'association et du mini-site qui leur est attribué. Chaque Comité peut ainsi faire part de son expérience et s'enrichir de celle des autres. (Voir les annexes 3 et 4, « *Ordre du jour de la réunion annuelle de coordination* », « *L'agenda du coordinateur local* »)

## **8. Rencontre préparatoire**

Les communautés religieuses et la communauté civique (ouverte à tous), d'une même zone d'habitation, préparent le thème retenu pour leur rencontre, indépendamment les unes des autres et sous la conduite de leurs autorités de tutelle respectives. Pour les communautés religieuses, les rencontres préparatoires se déroulent au sein du lieu de culte. Pour les communautés civiques, les rencontres préparatoires se déroulent dans un lieu public. La rencontre préparatoire se déroule sur une durée d'1h30 à 2h. Elle invite chacun à faire une expérience éthique : rapporter son vécu éclairé par les paroles du Livre Saint (et/ou de leurs Commentaires), dans les communautés religieuses et par les proverbes ainsi que les grands textes humanistes (notamment ceux relatifs aux droits de l'homme), dans les communautés civiques. La rencontre préparatoire permet aux fidèles d'une communauté religieuse de recevoir un enseignement intégré à la pratique du culte, à la cérémonie, à la vie liturgique. Elle évite ainsi la dérive moralisante d'une instruction qui ne serait pas reçue et méditée dans un esprit de prière, d'amitié et de vie fraternelle. La formation dispensée au sein d'une rencontre préparatoire, se démarque aussi d'un enseignement dont l'objectif serait la connaissance, alors qu'il est avant tout une recherche de disponibilité du cœur à l'écoute de la parole. De même, pour les non pratiquants, les agnostiques et les athées, un temps de préparation est nécessaire, afin que chacun se sente prêt à

rencontrer l'autre, à dialoguer sans crainte de prosélytisme, à parler des valeurs universelles qui fondent l'Humanisme et la laïcité (sécularisme). (Voir l'annexe 5, « *Thèmes des C.I.E.U.X.* »).

## **9. Préparation religieuse**

La préparation religieuse est organisée par chaque communauté participante dans son lieu de culte et pour ses propres fidèles. Les communautés relevant d'une même religion, sont invitées à préparer ensemble le dialogue interreligieux. Les communautés partenaires ne sont pas tenues de respecter une même périodicité. Elles peuvent adopter des rythmes différenciés. L'essentiel est qu'elles consacrent au moins une rencontre préparatoire pour chaque rencontre intercommunautaire. (Voir l'annexe 6, « *Déroulement de la rencontre préparatoire religieuse* »).

## **10. Préparation civique**


La préparation civique se déroule dans un lieu public ouvert à tous : personnes de bonne volonté croyantes, non pratiquantes, agnostiques ou athées. De façon à ce que la rencontre civique ne soit pas identique à la rencontre intercommunautaire qu'elle doit préparer, les fidèles de lieux de culte qui souhaitent y participer, dialoguent eux aussi sur la base des grands textes humanistes de la laïcité (sécularisme), dont les droits de l'homme et des proverbes profanes, tout en citant des proverbes de leur tradition ainsi que d'autres références de leur religion. (Voir les annexes 7 et 8, « *Déroulement de la rencontre préparatoire civique* », « *Lettre type d'invitation au Maire et aux élus municipaux* »).

## **11. Rédaction de la communication**

La communication du représentant de chaque communauté au dialogue intercommunautaire est mise par écrit ou enregistrée après avoir été présentée lors de la rencontre préparatoire. La communication est ainsi d'abord soumise aux membres de la communauté, qui en reçoivent ensuite une version rédigée pour mieux se préparer à la rencontre intercommunautaire. La communication n'est donc pas le fait d'un orateur doué d'éloquence ou d'un intervenant transmettant sa culture mais d'une communauté religieuse ou civique s'identifiant aux valeurs universelles à travers le vécu de ses membres. Les participants à la rencontre intercommunautaire sont eux aussi invités lors des dialogues en petits groupes, à porter une parole au nom de leur communauté et dans le respect des autres. A cette fin, il est bon que la communication dont ils s'inspirent, contienne les éléments suivants :

 *pour chaque communauté religieuse participante*

- l'enseignement donné par le responsable ou le délégué de la communauté ;
- les commentaires des Livres Saints se rapportant au thème.

 *pour la communauté civique*

- l'enseignement donné par un membre de la communauté et/ou,
- les commentaires des Textes Saints, des proverbes et des textes humanistes de la laïcité (sécularisme) se rapportant au thème ainsi qu'aux comportements respectueux des droits de l'homme ;
- les différents sens donnés au thème : littéral (le sens strict et historique), allégorique (le sens exprimé sous forme imagée), mystique (le sens contemplatif), moral (le sens éthique)...

## **12. Rencontre inter-communautaire**

Après avoir préparé indépendamment les uns des autres la rencontre, les communautés se réunissent pour dialoguer. La rencontre inter-communautaire commence par les communications des responsables de communauté ou de leur délégué. Les participants se réunissent ensuite par petits groupes constitués, chacun, d'au moins un représentant par communauté partenaire. Avant de commencer à dialoguer, les participants prennent le temps de se présenter (nom, activités, expérience du dialogue interreligieux...) et de nommer un rapporteur pour leur groupe respectif. Les responsables de communauté ou leurs délégués forment un groupe spécifique, dont le rapporteur est le modérateur de la rencontre. Quand le dialogue en petit groupe arrive à son terme, les participants se replacent pour écouter à nouveau les responsables de communauté ou leurs délégués. Les rapporteurs donnent alors un bref compte-rendu (5 min) et posent les questions qui ont été soulevées aux intervenants de la rencontre. Après les remerciements de ces derniers, la rencontre inter-communautaire se termine par un verre de l'amitié. (Voir l'annexe 9 « *Déroulement du dialogue interreligieux et civique* »).

## **13. Dialogue semi-public**

Au terme d'au moins une année d'expérience, quand chaque communauté participant au C.I.E.U.X. local a accueilli une rencontre, le coordinateur peut aussi constituer un groupe de dialogue interreligieux et civique. A cette fin, il réunit les coordinateurs des communautés partenaires ou leurs délégués. Le groupe intervient, en accord avec les responsables de communautés, dans des lieux semi-publics à la demande d'établissements scolaires, de maisons de retraite, d'hôpitaux ou de cités situés dans la zone d'habitation du C.I.E.U.X. local. Des rencontres peuvent ainsi se dérouler dans les établissements scolaires invitant leurs élèves à lutter contre le racisme et la xénophobie, les maisons de retraite proposant une « ouverture sur le monde » à leurs pensionnaires, les hôpitaux souhaitant intensifier les échanges interculturels avec les habitants du quartier ou les cités d'habitation voulant animer le dialogue entre leurs résidents.

## **14. Conditions de participation aux C.I.E.U.X.**

Au sein d'un C.I.E.U.X., dialoguent les membres des communautés bouddhistes, chrétiennes, hindouistes, juives, musulmanes et civiques. L'association C.I.E.U.X. organise des dialogues entre les communautés disposant d'un lieu de culte dans une même localité et relevant de confessions officiellement reconnues par les cinq religions universelles : Bouddhisme, Christianisme, Hindouisme, Islam et Judaïsme. Sont considérées comme relevant du Christianisme, les confessions religieuses membres ou associées au Conseil Œcuménique des Eglises. Le Conseil d'administration de l'association C.I.E.U.X. peut toutefois examiner au cas par cas, les demandes sollicitant la participation d'une autre religion à tel ou tel C.I.E.U.X. local. Dans une zone d'habitation donnée (localité, ville, cité, quartier...), la participation préalable des six communautés citées (y compris des trois confessions chrétiennes) et l'accord écrit de chacune d'elles formulé par l'autorité compétente, est nécessaire pour que soient associés à leurs activités les fidèles d'une autre religion. Si l'une de ces communautés et/ou confession chrétienne n'existe pas dans ladite zone d'habitation, il convient de solliciter l'accord écrit de l'autorité hiérarchique correspondante la plus

proche. En l'absence des ces différents accords officiels, le Conseil d'administration de l'association C.I.E.U.X. ne pourra valider la participation de la religion intéressée au C.I.E.U.X. local.

Tout en créant les conditions favorables au dialogue entre religions, l'association C.I.E.U.X. suscite celles allant à l'encontre du prosélytisme, du syncrétisme et des dérives sectaires. Le fidèle d'une religion qui participerait aux rencontres préparatoires d'une autre, ne saurait impliquer le C.I.E.U.X. local dont il est membre dans cette démarche. Ce faisant, il s'exclurait lui-même de l'association C.I.E.U.X.. Les membres élus (administrateurs, coordinateurs...) de l'association C.I.E.U.X. observent au cours de leur mandat, un devoir de réserve sur les grandes questions d'actualité susceptibles d'interférer dans la vie et/ou la gestion des institutions religieuses et politiques ; les coordinateurs d'un C.I.E.U.X. local et ceux des communautés partenaires, n'ont pas d'avis public à donner au nom de l'association, à propos des questions culturelles, politiques, économiques, sociales ou scientifiques, sauf s'ils en reçoivent la demande écrite de l'ensemble des responsables de communautés participants à leur antenne. De même que les C.I.E.U.X. locaux n'ont pas d'autorité hiérarchique sur les communautés religieuses et civiques qui les composent, l'association C.I.E.U.X. n'a pas d'autorité hiérarchique sur les C.I.E.U.X. locaux mais peut dissoudre ceux et considérer comme démissionnaires les membres qui ne respecteraient pas les dispositions de la Charte de l'association. Le conseil d'administration de l'association est également habilité à retirer à un C.I.E.U.X. local, la gestion du site-web qu'il lui a attribué lors de l'inscription. Les C.I.E.U.X. qui violeraient un ou plusieurs droits et devoirs énoncés dans la Charte et ceux qui feraient dialoguer des lieux de culte et des communautés assimilés à des sectes par un Etat démocratique où siégerait un C.I.E.U.X. local, ne pourraient être membre de l'association C.I.E.U.X.. (Voir l'annexe 10, « *Statuts des C.I.E.U.X.* », article 13 sur le Règlement intérieur).

## **15. Signatures**

Aucune disposition de la présente Charte, qui sera déposée aux archives de l'Assemblée Nationale, de l'UNESCO et de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ne peut être interprétée comme constituant une restriction ou une dérogation à un droit énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Les signataires de la charte des C.I.E.U.X. en partagent les attendus, en reconnaissent les bien-fondés et en respectent les principes. Confrontés à l'échelon local aux défis de sa mise en œuvre, ils s'engagent pour le dialogue ainsi instauré à rechercher les moyens de médiation et les objectifs majeurs de résultats qu'elle sous-tend.



## II. Annexes

### 1. Ordre du jour de la réunion de lancement C.I.E.U.X. de.....

- + *Présentation des responsables de communautés partenaires.*
- + *Lecture du règlement intérieur (article 13 des statuts de l'association).*
- + *Lecture de l'agenda du coordinateur local de C.I.E.U.X..*
- + *Choix du nombre des rencontres intercommunautaires par an.* Il est recommandé compte-tenu des jours de cultes, des fêtes religieuses et des périodes de vacances, d'organiser une ou deux rencontre(s) intercommunautaire(s) entre janvier et juin, puis une autre entre octobre et décembre.
- + *Choix du lieu, du thème, de la date et de l'heure de chaque rencontre intercommunautaire prévue dans l'année.* Les communautés se reçoivent chacune à leur tour. Il est conseillé d'organiser les rencontres de préférence un mardi, un mercredi ou un jeudi de 19h30 à 21h30.
  - **1ère rencontre**
  - Lieu :
  - Thème :
  - Date :
  - Heure :
  - **2ème rencontre**
  - Lieu :
  - Thème :
  - Date :
  - Heure :
- + *Choix du lieu, de la date et de l'heure de la rencontre préparatoire au sein de chaque communauté, pour la 1ère rencontre intercommunautaire.* Les responsables de lieux de culte relevant d'une même religion, sont invités à préparer ensemble et à tour de rôle les rencontres intercommunautaires.
  - Lieu :
  - Date :
  - Heure :
- + *Election du coordinateur du C.I.E.U.X. local.* Les coordinateurs des communautés partenaires sont les responsables de communauté ou leurs délégués. Ils deviennent coordinateur du C.I.E.U.X. local à tour de rôle tous les trois ans, sauf s'ils décident à la majorité des 2/3 de donner un nouveau mandat au coordinateur. Leur vote peut être au scrutin secret ou à main levée.
- + *Domiciliation de l'antenne C.I.E.U.X..* Différentes possibilités existent pour domicilier le C.I.E.U.X. local :
  - maison des associations
  - adresse du service postal de la mairie
  - boîte postale
  - adresse du coordinateur (de son domicile et non de sa communauté)

## 2. Charte d'utilisation du site [cieux.org](http://cieux.org)

L'utilisation des services est soumise à certaines règles qui sont rappelées ici. Il vous est demandé de prendre connaissance de cette charte avant toute utilisation du site.

### *Acceptation des conditions générales d'utilisation*

Ce site est un site d'information et de services en langue française. Certaines pages peuvent être traduites dans d'autres langues sans que cela soit une obligation pour le site. L'accès au site pour la consultation des informations de la section publique est libre et anonyme. La consultation de toute autre information est réservée à un ensemble de personnes physiques identifiées au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe. Le système peut cependant évoluer au cours du temps. L'inscription se fait par la simple création gratuite d'un compte de membre, dès lors que vous en avez légitimement le droit. Vous acceptez alors les conditions d'utilisation régies par le présent document.

Chaque fois que vous accédez au site Web, vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation dans leur intégralité, et garantisiez le fait que vous avez légalement le droit d'accepter ces conditions générales d'utilisation pour vous ou pour la personne morale que vous représentez.

Ce site est soumis à la loi française.

### *Changements des conditions générales d'utilisation*

L'équipe du site se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation n'importe quand, pour n'importe quelle raison et ce sans préavis. La version la plus récente est accessible en cliquant sur le lien "conditions générales d'utilisation" situé en bas de chaque page du site.

### *Mot de passe*

Vous êtes personnellement responsable de votre mot de passe et de son secret.

### *Transmission d'information*

Vous ne devez pas reprendre d'informations contenues dans le site, et les transmettre à qui que ce soit, s'il y a un risque de nuisance pour un ou plusieurs membres de C.I.E.U.X. (ci-après l'Association) enregistrés sur [C.I.E.U.X.org](http://C.I.E.U.X.org), ou pour l'image de l'Association en général. L'extraction ou l'utilisation de données, nominatives ou non, n'est autorisée qu'à titre strictement privé et individuel. En particulier toute utilisation commerciale de ces données est interdite.

### *Légalité*

La liberté d'expression est limitée en France par certaines lois que vous êtes tenus de respecter, en particulier lorsque vous remplissez votre fiche pour le trombinoscope.

### *Rupture*

C.I.E.U.X.org se réserve le droit de refuser le service à toute personne ne respectant pas l'une des conditions générales, notamment, mais pas seulement, en cas d'atteinte à l'image de l'Association ou de nuisance avérée à l'égard d'un ou plusieurs utilisateurs des services de l'Association.

## *Publication d'informations*

Nous vous demandons de bien vouloir :

Ne pas vous livrer à tout fait en infraction avec les lois et règlements d'ordre pénal ou civil :

- portant atteinte à la réputation de tiers, à la vie privée, à la dignité humaine, aux droits de la personnalité ou à un quelconque autre droit protégé par la loi ;
- revêtant un caractère pornographique, pédophile, obscène, diffamatoire ou incitant à la violence ou à la haine raciale, antisémite ou xénophobe ;
- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Respecter les lois en vigueur, notamment en matière de contrefaçon.

## *Information générale*

C.I.E.U.X.org se réserve le droit de corriger et de modifier, à tout moment et sans préavis le contenu et la gestion du site. Sa responsabilité ne peut être engagée pour les dommages ou préjudices de toute nature, pouvant survenir aux membres du site. Le site propose des informations relatives à l'Association et tous les domaines qui sont liés à son activité ou celle de ses membres.

## *Modération du contenu*

Les administrateurs de ce site ayant choisi de faire confiance aux membres, la modération se fait a posteriori. Les informations sont donc mises en ligne directement, sans intervention préalable des administrateurs. Ceci permet de raccourcir les délais de réponse à un problème posé et de fluidifier l'activité. Les administrateurs sont des membres assidus et consciencieux, choisis pour leur sérieux.

Est susceptible d'être effacé sans préavis :

- Toute information n'étant pas en adéquation avec le sujet du site.
- Tout message ne respectant pas les clauses précédemment énoncées.

Il est possible, pour les utilisateurs de demander la modération d'une information en envoyant un courrier électronique contenant l'adresse URL de la page contenant l'information en question aux administrateurs. Après la notification d'un abus, les administrateurs essayeront, tant que faire se peut, de réagir dans le délai le plus court possible afin d'y mettre un terme. En cas d'abus manifeste et grave portant atteinte au site (publication intensive, spam, faits à l'encontre de la loi, ...), l'auteur pourra être, sans préavis, banni du site de manière provisoire ou définitive.

## *Responsabilité des auteurs*

Les informations rendues disponibles le sont sous la responsabilité de leurs auteurs qui restent propriétaires de leurs publications et les représentants du site déclinent toute responsabilité dans le contenu de ces messages.

Les auteurs s'engagent à assumer toutes leurs responsabilités et les conséquences y afférant.

## *Identification des actions sur le site*

Afin de garantir le fonctionnement correct du site, les gestionnaires techniques s'autorisent à enregistrer toute action effectuée sur le site par l'intermédiaire ou non des interfaces proposées. Les données peuvent comprendre, de manière non exhaustive, la date, l'heure, l'adresse IP, un identifiant du membre, l'action effectuée. En cas d'infraction manifeste commise par un membre, les gestionnaires s'autorisent à adopter une réponse mesurée et

adaptée sans que celle-ci ne se substitue d'une manière ou d'une autre à d'autres mesures légales.

### *Partage et divulgation des données*

Aucune donnée concernant un inscrit n'est transmise à un tiers sans son accord. Les exceptions à cette règle sont :

- La transmission de données aux membres du site dans le cadre des services proposés;
- La délivrance d'informations aux autorités judiciaires ou administratives qui en feraient la demande.

### *Référencement*

Les messages, informations, documents ou tout autre élément comportant des informations nominatives ou disponibles sur la partie réservée aux membres du site ne sont pas destinés à être référencés et indexés par des moteurs de recherche. Les responsables du site font leur possible pour éviter que toute information non disponible de fait sur la partie publique du site ne soit rendue disponible dans le cache d'un moteur de recherche. Les responsables du site déclinent toute responsabilité dans le cas d'une diffusion d'information puisqu'ils font le nécessaire au niveau technique.

### *Droit d'accès et de rectification*

Vous disposez d'un droit d'accès à vos informations personnelles, que vous pouvez modifier par l'intermédiaire de la page « Modifier ma fiche » accessible dans le menu principal du site. Si vous souhaitez vous désinscrire, vous pouvez contacter le webmestre. Vous pouvez aussi écrire à l'Association.

### 3. Ordre du jour de la réunion annuelle de coordination C.I.E.U.X. de.....

- + *Compte-rendu des précédentes rencontres*
- + *Lecture de l'agenda du coordinateur local de C.I.E.U.X. (si nécessaire, pour rappeler aux responsables de communautés ou à leurs délégués, les différents stades de la coordination)*
- + *Choix du lieu, du thème, de la date et de l'heure de chaque rencontre intercommunautaire prévue dans l'année. Les communautés se reçoivent chacune à leur tour. Il est conseillé d'organiser les rencontres de préférence un mardi, un mercredi ou un jeudi de 19h30 à 21h30.*
  - **1ère rencontre**
  - Lieu :
  - Thème :
  - Date :
  - Heure :
  - **2ème rencontre**
  - Lieu :
  - Thème :
  - Date :
  - Heure :
- + *Choix du lieu, de la date et de l'heure de la rencontre préparatoire au sein de chaque communauté, pour la 1ère rencontre intercommunautaire. Les responsables de lieux de culte relevant d'une même religion, sont invités à préparer ensemble et à tour de rôle les rencontres intercommunautaires.*
  - Lieu :
  - Date :
  - Heure :
  - Lieu :
  - Date :
  - Heure :
  - Lieu :
  - Date :
  - Heure :
  - Lieu :
  - Date :
  - Heure :
- + *Questions diverses*

## 4. L'agenda du coordinateur local

*Comment organiser plusieurs rencontres intercommunautaires par an ?*

### 90 jours avant la rencontre intercommunautaire

#### ***1ère étape : réunion annuelle de coordination***

Une fois par an, le coordinateur invite les responsables de communauté à se réunir au siège de l'antenne C.I.E.U.X., pour choisir la date, le thème, le lieu et l'heure ainsi que les noms des intervenants aux rencontres à organiser au cours de l'année. Il est recommandé, compte-tenu des jours de cultes, des fêtes religieuses et des périodes de vacances, d'organiser (de préférence un mardi, mercredi ou jeudi de 19h30 à 21h30), une ou deux rencontre(s) intercommunautaire(s) entre janvier et juin, puis une autre entre octobre et décembre. Le coordinateur demande également à chaque responsable, de lui indiquer le jour, la date, le lieu et l'heure de la rencontre préparatoire prévue pour sa propre communauté (les responsables de lieux de culte relevant d'une même religion, sont invités à préparer ensemble et à tour de rôle les rencontres intercommunautaires).

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, le compte-rendu de la réunion et annonce les événements ainsi prévus.

✚ Document de travail utile à la réunion :

- *Ordre du jour de la réunion annuelle de coordination (Annexes)*
- *Thème des C.I.E.U.X. (Annexes)*
- *Déroulement du dialogue interreligieux et civique (Annexes)*

#### ***2ème étape : réunion avec les élus municipaux***

Si la communauté civique participant au dialogue interreligieux n'est pas encore constituée, le coordinateur sollicite une réunion avec chacun des élus municipaux de la majorité et de l'opposition, en se rendant à leur permanence. Puis, il demande au Maire son accord pour organiser dans une salle municipale une rencontre préparatoire civique avec lesdits élus municipaux intéressés et leurs invités.

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, le compte-rendu de la réunion et l'événement ainsi prévu.

✚ Document de travail utile à la réunion :

- *lettre type d'invitation au Maire et aux élus municipaux (Annexes)*

### 60 jours avant la rencontre intercommunautaire

#### ***3ème étape : élection du coordinateur de la communauté civique***

Le coordinateur propose, lors de la réunion avec les élus de la majorité et de l'opposition, d'organiser avec leurs invités, une rencontre préparatoire civique au dialogue interreligieux. Cette rencontre préparatoire est ouverte aux personnes de bonne volonté agnostiques, athées, non-pratiquantes ou fidèles d'une communauté participant au C.I.E.U.X. local. Elle doit permettre d'approfondir le thème choisi à la lumière des droits humains, des traditions philosophiques, des grands textes humanistes de la laïcité (sécularisme) et des proverbes populaires. Le coordinateur sollicite le choix par cooptation, d'un responsable de la communauté civique, pour la durée de la mandature.

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, le compte-rendu de la réunion et la rencontre préparatoire civique ainsi prévue.

✚ Document de travail utile à la réunion :

- *déroulement de la rencontre préparatoire civique (Annexes)*

#### ***4ème étape : distribution des tracts et des affiches des rencontres préparatoires***

Un mois avant chaque rencontre préparatoire, le coordinateur prend rendez-vous avec le responsable de la communauté concernée. Le coordinateur propose audit responsable de réaliser gratuitement une affiche et des tracts pour annoncer la rencontre. Le responsable de communauté lui précise le nombre de documents à reproduire et le mode de distribution (à l'intérieur ou à la sortie de son lieu de culte). Le coordinateur propose également gratuitement des tracts d'information sur C.I.E.U.X., réservés à chaque communauté participante. Le coordinateur a la possibilité de réaliser lui-même ou à l'aide du webmaître, l'affiche de la rencontre préparatoire et les tracts à partir du site de C.I.E.U.X..

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, le compte-rendu de la réunion et annonce la rencontre préparatoire ainsi prévue.

✚ Document de travail utile à la réunion :

- *déroulement de la rencontre préparatoire religieuse (Annexes)*

### **30 jours avant la rencontre intercommunautaire**

#### ***5ème étape : rencontre préparatoire civique***

Le coordinateur participe à la rencontre préparatoire civique. Il publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, le compte-rendu.

#### ***6ème étape : rencontre préparatoire religieuse***

Le coordinateur demande aux responsables de communauté le compte-rendu de leur(s) rencontre(s) préparatoire(s). Le compte-rendu comprend l'enseignement du responsable de communauté et/ou les Textes saints étudiés.

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, lesdits comptes-rendus.

#### ***7ème étape : distribution des tracts, des affiches et du communiqué de presse de la rencontre intercommunautaire***

Le coordinateur contacte les intervenants pour confirmer leur présence à la rencontre interreligieuse et civique. Il demande au responsable de la communauté hôte de désigner un modérateur et ajoute son nom à celui des intervenants sur l'affiche et les tracts. Le coordinateur a la possibilité de réaliser lui-même ou à l'aide du webmaître, l'affiche de la rencontre intercommunautaire à partir du site de C.I.E.U.X.. Il distribue les affiches et les tracts auprès des différentes communautés participantes, selon les indications de leurs responsables respectifs. Il annonce également la rencontre aux autorités politiques et culturelles concernées. Il adresse un communiqué de presse aux médias locaux présentant brièvement l'association C.I.E.U.X. et indiquant le jour, la date, le lieu, l'heure, le thème et les intervenants de la rencontre.

### **1.1. Jour de la rencontre intercommunautaire**

#### ***8ème étape : rencontre intercommunautaire***

Après l'accueil par un membre de la communauté hôte, le coordinateur présente (en 5 minutes), l'association C.I.E.U.X. et invite les participants à se servir des tracts d'adhésion proposés à l'issue de la rencontre. Les frais de photocopie des tracts et des affiches sont couverts par les dons faits à la sortie de chaque dialogue interreligieux, aucune contrepartie financière ne devant être demandée aux responsables de communauté ou aux participants des rencontres préparatoires.

### **30 jours après la rencontre intercommunautaire**

#### ***9ème étape : diffusion du compte-rendu de la rencontre intercommunautaire***

Le coordinateur demande aux intervenants le texte de leur communication.

Le coordinateur publie sur le site de C.I.E.U.X. ou communique au webmaître, les interventions ainsi que les photos, enregistrement sonore et/ou vidéo. Il adresse le compte-rendu et ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la rencontre.

### **60 jours avant la rencontre intercommunautaire suivante**

#### ***10ème étape : dialogue semi-public***

Le coordinateur reprend son activité à partir de l'Etape n°4. Au terme d'au moins une année d'expérience, quand chaque communauté participant au C.I.E.U.X. local a accueilli une rencontre, le coordinateur peut aussi constituer un groupe de dialogue interreligieux et civique. A cette fin, il réunit les coordinateurs des communautés partenaires ou leurs délégués. Le groupe intervient, en accord avec les responsables de communautés, dans des lieux semi-publics à la demande d'établissements scolaires, de maisons de retraite, d'hôpitaux ou de cités situés dans la zone d'habitation du C.I.E.U.X. local. Des rencontres peuvent ainsi se dérouler dans les établissements scolaires invitant leurs élèves à lutter contre le racisme et la xénophobie, les maisons de retraite proposant une « ouverture sur le monde » à leurs pensionnaires, les hôpitaux souhaitant intensifier les échanges interculturels avec les habitants du quartier ou les cités d'habitation voulant animer le dialogue entre leurs résidents.

## 5. Thèmes des C.I.E.U.X.

- **A**
- Abandon
- Abondance
- Abri
- Absence
- Acclamer
- Accomplir
- Accueillir
- Accuser
- Action
- Admiration
- Adoption
- Adultère
- Adversaire
- Affliction
- Affranchir
- Agonie
- Aide
- Aliment
- Alliance
- Ame
- Ami
- Amour
- Ancêtres
- Ancien
- Anges
- Angoisse
- Animaux
- Année
- Annonce
- Apostasie
- Appel
- Appui
- Arbre
- Arche
- Argent
- Assemblée
- Assurance
- Astres

## Choix du mot commun aux Textes Saints

Les communautés peuvent choisir le thème du dialogue en retenant, pour chaque rencontre, un mot commun à leur Livre Saint respectif, suivant ou non l'ordre alphabétique.

- Attente
- Audace
- Autorité
- Avarice
- Avenir
- Aveuglement
- Avilir
- **B**
- Banquet
- Bâtir
- Béatitude (heureux)
- Beauté
- Bénédiction
- Berger
- Besoins
- Bien et mal
- Blasphème
- Bois
- Boisson
- Bonheur
- Bonté
- Bouche
- Bras et mains
- Brebis
- **C**
- Cacher
- Calamité
- Calendrier
- Calomnie
- Captivité
- Célibat
- Chair
- Charité
- Chasteté
- Châtiments
- Chefs
- Ciel/Cieux



- Citadelle/forteresse
- Cité
- Clefs
- Cœurs
- Colère
- Combat
- Commandements
- Communautés
- Comparaison
- Compassion
- Confiance
- Confirmer
- Confusion
- Connaître
- Conquête
- Consciences
- Conseil
- Consoler
- Constance
- Contrition (regrets)
- Conversion
- Convoitise
- Corps
- Coupes
- Courage/Assurance
- Courir
- Crainte
- Création
- Cri
- Croissance
- Culte
- Cupidité

## ● **D**

- Danger
- Debout
- Déception
- Défaite
- Délivrance
- Déluge
- Demander
- Demeurer
- Démon
- Départ
- Derniers
- Descendance
- Descendre

- Désert
- Désirs
- Désobéissance
- Désolation
- Dessein
- Destin
- Détruire
- Dette
- Devoir
- Diable
- Dialogue (discussion)
- Dieu
- Dîme
- Disciples
- Dispersion
- Divination
- Division
- Divorce
- Docilité
- Doctrine
- Doigts
- Don
- Douceur
- Douleurs
- Doutes
- Droit
- Droite
- Droiture

## ● **E**

- Eau
- Ecouter
- Ecriture
- Eden
- Edifier
- Election
- Endurcissement
- Enfant
- Enfer
- Engagement
- Engendrer
- Ennemi
- Enseigner
- Ensevelir
- Entrailles
- Envoyer
- Epoux/épouse

- Epreuve/Tentation
- Errer
- Erreur
- Esclaves
- Espérance
- Esprit
- Eternel
- Eternité
- Etoiles
- Etranger
- Evénements
- Exaltation
- Exemple
- Exhorter Egarer
- Exil
- Exode
- Exorcisme
- Expiation

## ● **F**

- Face
- Faiblesse
- Faim et soif
- Familles
- Famine
- Fatalité
- Femme
- Fermer
- Fermeté
- Fête
- Feu
- Fidélité
- Fierté
- Figure
- Fils
- Fin du monde
- Foi
- Folie
- Force
- Foule
- Frères
- Fruites
- Fuite

## ● **G**

- Générations

- Générosité
- Genou (agenouillé)
- Gentillesse
- Germer
- Gloire
- Goûter
- Grâce
- Grains
- Grandeur
- Gratuité
- Guerre
- Guide

## ● **H**

- Habiter
- Haine
- Hauteur
- Hérésie
- Héritage
- Heures
- Hiérarchie
- Histoire
- Homicide (meurtre)
- Hommage
- Hommes
- Honneur
- Honte
- Hospitalité
- Huile
- Humiliation
- Humilité
- Hypocrites

## ● **I**

- Idoles
- Image
- Imiter
- Immolation
- Immortalité
- Impiété
- Imposition des mains
- Impuissance
- Incrédulité
- Infidélité
- Injure
- Innocent

- Inspiration
- Instruire
- Intégrité
- Intelligence
- Intercession
- Interprétation
- Intimité
- Inviter
- Ivresse

## ● J

- Jalousie
- Jeûne
- Jeunesse
- Joie
- Joug
- Jours
- Jugement
- Jurer
- Juridiction
- Justice
- Justification

## ● L

- Lait
- Lampe
- Langage
- Langue
- Largesse
- Larmes
- Laver
- Légal
- Lèpre
- Les Biens
- Lettre (et esprit)
- Lèvres
- Libération
- Liberté (libre)
- Lier
- Lieux
- Livres
- Lois
- louange
- Loyauté (loyal)
- Lumières
- Lune

- Lutte

## ● M

- Magie
- Mains
- Maison
- Maître
- Maladie/Guérison
- Malédiction
- Malheur
- Manger
- Manifestations
- Manne
- Marcher
- Mariage
- Martyrs
- Médiateur
- Médisance
- Mémoires
- Mensonge
- Méprisé
- Mer
- Mère
- Mérite
- Merveilles
- Message
- Messie
- Miel
- Miracles
- Misère
- Miséricorde
- Mission
- Modération
- Modestie
- Moisson
- Mondes
- Montagne
- Monter
- Moqueur
- Morale
- Mort
- Murmure
- Mystère

## ● N

- Nations

- Néant
- Nom
- Nomades
- Nourritures
- Nouveau
- Nuées
- Nuit

## ● **O**

- Obéissance
- Odeur
- Œil
- Œuvres
- Offense
- Offrande
- Ombres
- Oppression
- Orgueil
- Orphelin
- Oublier
- Oui
- Ouvrir

## ● **P**

- Pain
- Paix
- Paraboles
- Paradis
- Parents
- Paresse
- Paroles humaines
- Partage
- Passage
- Passions
- Patience
- Patrie
- Pauvres
- Péché
- Peine
- Pèlerinage
- Pensées
- Perdition (désespoir)
- Pères et père
- Persécution
- Persévérance
- Personnes

- Perversion
- Petit
- Peuple
- Peur
- Pierres
- Piété
- Pitié
- Plan
- Planter
- Pleurer
- Portes
- Possession démoniaque
- Postérité
- Poussière
- Pouvoir
- Prêt
- Prêtres
- Preuves
- Prières
- prison
- Privations
- Prix
- Prochain/autrui
- Proclamer
- Prodiges
- Profane
- Projet
- Promesses
- Prophètes
- Propriété
- Prostitution
- Providence
- Prudence (vigilance)
- Puissance
- Puniton
- Pur

## ● **Q**

- Quête

## ● **R**

- Rachat
- Rançon
- Rassembler
- Récoltes
- Récompense

- Réconciliation
- Reconnaissance
- Refuge
- Refus
- Règne
- Reine
- Reins
- Rejeter
- Religion
- Remercier
- Rencontrer
- Renoncement
- Renouveler
- Repas
- Repentir
- Repos
- Réprouver
- Responsabilité
- Reste
- Résurrection
- Retour
- Rétribution
- Révélations
- Rêves
- Révolte
- Richesses
- Rire
- Rites
- Rosée
- Rougir
- Route
- Royaume
- Royauté
  
- **S**
- Sacré
- Sacrifices
- Sagesse
- Salaires
- Salut
- Sanctuaire
- Sang
- Satan
- Saveur
- savoir
- Schisme
- Sciences
  
- Scribes
- Se souvenir
- Secours
- Secrets
- Sectes
- Sécurité
- Séduire
- Seigneur
- Semer
- Sentiment (passion)
- Séparation
- Serpent
- Servir/Serviteurs
- Sexualité
- Siècles
- Signes
- Silence
- Simple
- Sincères
- Sobriété (modération)
- Société (peuple)
- Soif
- Soleil
- Solidarité
- Solidité
- Solitude
- Sommeil
- Songe
- Sorcellerie (sorcières)
- Sortir
- Sots
- Souci
- Souffle
- Souffrance
- Souhait
- Sources
- Stabilité
- Stèle (statue)
- Stérilité
- Suivre
- Supplier
- Survie
  
- **T**
- Témoignage
- Tempérance/modération
- Temps

- Tendresse
- Ténèbres
- Tentateur/tentation
- Tente
- Terre
- Testament
- Têtes
- Tombeaux
- Tradition
- Trahison
- Travail
- Tromper
- Trône
- Troupeaux
- Trouver
- Tyran
  
- **U**
- Unité
- Univers (constellation)
  
- **V**
- Vanité
- Vengeance
- Vents
  
- Venue
- Verbe
- Vérité
- Vertus et vices
- Vêtements
- Victimes
- Victoires
- Vie
- Vieillesse
- Vignes
- Villes
- Vin
- Violation
- Violence
- Visage
- Visite
- Vocation (capacité)
- Voile
- Voir
- Volonté
- Voyages
  
- **Z**
- Zèle

## 6. Déroulement de la rencontre préparatoire religieuse

### Présentation

La rencontre préparatoire est organisée dans le lieu de culte. Les fidèles sont disposés de façon à se voir, à s'écouter et à entendre proclamer la Parole. La rencontre préparatoire peut se dérouler avec ou sans chants. Quel que soit son déroulement (propre à chaque communauté), la rencontre préparatoire fait l'objet :

- d'une écoute de la Parole et/ou de ses commentaires (foi confessée) ;
- de prières/méditations, de louanges, de chants ou récitations (foi célébrée) ;
- de témoignages (foi vécue)

### Déroulement

Le déroulement ici proposé est indicatif. Chaque communauté l'adapte en fonction de sa tradition.

L'essentiel est que la rencontre préparatoire permette au fidèle d'approfondir sa foi tout en le préparant à estimer celle des autres : l'estime de la « foi » des autres se fonde sur le contenu (foi confessée), la pratique (foi célébrée), et les comportements (foi vécue).

- ✚ prière/souhait ouvrant la rencontre
- ✚ présentation : chaque participant se présente et fait part brièvement de son expérience du dialogue interreligieux et civique
- ✚ *chant ou récitation*
- ✚ témoignages
- ✚ *chant ou récitation*
- ✚ lecture du Livre Saint (et/ou de ses commentaires)
- ✚ *chant ou récitation*
- ✚ enseignement (10 min)
- ✚ dialogue entre les participants, pour relever les différents points de leur intervention à la rencontre intercommunautaire. Il est bon que l'intervention diffusée contienne l'enseignement donné, les commentaires des Textes Saints et le choix d'un Commandement/Précepte. Au thème de la rencontre, il est en effet possible de faire correspondre un Commandement/Précepte. Trois grandes religions universelles ont ainsi en commun les dix *Commandements* (Judaïsme, Christianisme et Islam). Les autres communautés religieuses sont invitées à se référer à leurs propres Préceptes liés, comme les Six derniers *Commandements*, à un comportement général ou une conduite particulière:

- *Premier commandement* : « Tu n’auras pas d’autres dieux devant moi »
- *Deuxième commandement* : « Tu ne feras aucune image sculptée de rien qui ressemble à ce qui est dans les C.I.E.U.X. là-haut, ou sur la terre ici-bas, ou dans les eaux au-dessous de la terre »
- *Troisième commandement* : « Tu ne prononceras le nom de D-ieu à faux »
- *Quatrième commandement* : « Observe le jour du sabbat pour le sanctifier »
- *Cinquième commandement* : « Honore ton père et ta mère »
- *Sixième commandement* : « Tu ne tueras pas »
- *Septième commandement* : « Tu ne commettras pas l’adultère »
- *Huitième commandement* : « Tu ne voleras pas »
- *Neuvième commandement* : « Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain »
- *Dixième commandement* : « Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, tu ne désireras ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur ou sa servante, ni son bœuf ou son âne : rien de ce qui est à ton prochain »
- *Autre Commandement/Précepte* : .....



*chant ou récitation*



prières, souhaits, méditations ou louanges des fidèles



prière/souhait, louanges concluant la rencontre



les fidèles se disent « la Paix »



## 7. Déroulement de la rencontre préparatoire civique

La communauté civique réunie des personnes de bonne volonté, croyantes, agnostiques ou athées. La rencontre est organisée dans un lieu public et se déroule en trois temps d'environ 30 minutes chacun. Les participants sont disposés de façon à se voir, à s'entendre et à s'écouter. Le déroulement est proposé à titre indicatif. Chaque communauté l'adapte en fonction de sa sensibilité. L'essentiel est que la rencontre préparatoire permette aux membres d'approfondir leurs convictions respectueuses des droits et devoirs universels, tout en les préparant à respecter celles des autres.



**présentation : chaque participant se présente et fait part brièvement de son expérience du dialogue interreligieux et civique**



**1<sup>er</sup> temps : témoignages des participants à propos d'un droit/devoir universel correspondant au thème**

Ce temps permet à chacun de réaliser un discernement éthique sur la manière dont il observe les droits et les devoirs universels au quotidien. Tous les jours, nous appliquons des droits de l'homme mais sans en avoir vraiment conscience. Car chaque droit de l'homme donne le sens du bien qui est à faire sans détailler les comportements qui en découlent. Par exemple, « le droit à la liberté d'expression » indique que le bien à faire est de respecter la liberté d'expression mais ne précise pas comment et en quelles circonstances. Pour respecter en conscience les droits humains appliqués au quotidien, il est donc nécessaire d'apprendre à remonter de nos attitudes journalières vers les droits universels. Le premier effort éthique, dans le cadre d'une rencontre préparatoire civique est, par induction, d'aller du particulier vers le général, du vécu concret vers les droits abstraits. A partir du thème (qui traduit généralement une action, une expérience ou un élément du réel, comme le « Dialogue », le « Service », la « Montagne »), chacun peut spontanément témoigner de certains de ses faits et gestes. Les participants choisissent ensuite le droit ou le devoir universel qui se rapporte le mieux à leur témoignage. Par exemple, si un témoignage porte sur le « dialogue entre voisins », le droit à la liberté d'expression est bien approprié. Une fois identifié le droit ou le devoir correspondant à son témoignage, chacun est en mesure, dans un second temps, de « descendre » en lui-même pour voir comment l'un ou l'autre fut intérieurement appliqué. Les participants font part à tour de rôle des satisfactions vécues, des échecs subis ou des problèmes rencontrés en l'appliquant. Certains reconnaîtront qu'ils ont rarement ouvert leur porte à leur voisin ou à l'inverse, que leur hospitalité l'a emporté sur leur avarice. Ils prendront conscience de leur plus ou moins bon respect du « droit à la liberté d'expression » dans leur vie quotidienne. Il est ainsi possible de discerner le bien ou le mal qui s'est réalisé en son être intérieur, en accomplissant un droit ou un devoir universel. Le dialogue interreligieux et civique des C.I.E.U.X. vise le fondement objectif de l'éthique, laquelle ne peut s'identifier aux valeurs universelles qu'à travers les circonstances concrètes de la vie sociale.

D'autres droits et des devoirs internationalement reconnus aux Nations Unies, peuvent être approfondis en dehors de ceux ici proposés :

- *le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction* (Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion et la conviction)
- *le droit à la liberté d'expression, d'information, de réunion et d'association* (Pacte international relatif aux droits civils et politiques)
- *le droit à la protection contre la discrimination* (Déclaration de principe sur la tolérance de l'UNESCO)
- *le droit au développement durable* (Déclaration des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement)

- *le devoir de promouvoir l'amour envers l'homme et son œuvre créatrice* (Déclaration des Nations Unies concernant la promotion parmi les jeunes, des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples)
- *le droit sacré à la paix* (Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples à la paix)
- *le droit de l'individu au respect de sa dignité et de ses droits quelles que soient ses caractéristiques génétiques* (Déclaration universelle de l'UNESCO sur le génome humain et les droits de l'homme)
- *le devoir d'utiliser la science et la technologie pour satisfaire les besoins matériels et spirituels de tous les secteurs de la population* (Déclaration des Nations Unies sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et du profit de l'humanité)
- *le droit des individus et des groupes d'êtres différents, de se concevoir et d'être perçus comme tels* (Déclaration des Nations Unies sur la race et les préjugés raciaux)
- *le droit de l'individu à la liberté* (Déclaration universelle des droits de l'homme)
- *Autre droit ou devoir universel :.....*



### **2<sup>ème</sup> temps : enseignement et/ou lecture et commentaires des proverbes, des grands textes humanistes de la laïcité (sécularisme) et des Livres Saints se rapportant au thème**

« Les communautés civiques et religieuses sont porteuses, généralement, de projets éthiques différents mais complémentaires au service du « vivre ensemble ». Les premières se fondent volontiers sur des valeurs universelles et sociales : celles des droits de l'homme. Les secondes se réfèrent plutôt à des termes généraux et moraux : la *confiance*, le *pardon*, le *courage*, la *jalousie*, la *fidélité*.... L'association C.I.E.U.X s'efforce de concilier ces deux projets éthiques : elle invite à considérer les droits de l'homme non seulement comme des devoirs sociaux envers les autres mais aussi comme des devoirs moraux envers soi-même. Au delà des comportements extérieurs qu'ils régulent et de l'ordre collectif qu'ils garantissent, les droits de l'homme sont des principes de sagesse spirituelle de nature à perfectionner l'intériorité de l'être humain. Il s'agit pour chacun, de prendre conscience du décalage entre son comportement extérieur qui, en apparence, respecte les droits de l'homme et son attitude intérieure qui, bien souvent, les applique par intérêt égoïste, masquant son vrai visage : xénophobie, racisme, peur, haine, sectarisme, médisance, calomnie, indifférence, impiété, orgueil, cruauté, lâcheté, envie, avarice, excès.... Le but est d'approfondir le sens éthique des conduites respectueuses des droits de l'homme, à partir de leur fondement religieux et civique. A cette fin, l'association C.I.E.U.X organise avant chaque dialogue interreligieux, une rencontre préparatoire civique ouverte à tous : personnes de bonne volonté croyantes, non pratiquantes, agnostiques et athées » (Charte des C.I.E.U.X.).

### **3<sup>ème</sup> temps : dialogue entre les participants pour relever les différents points de leur intervention à la rencontre intercommunautaire**

Il est bon que l'intervention diffusée contienne les éléments suivants :

- l'enseignement donné par un membre de la communauté et/ou,
- les commentaires des Textes Saints, des proverbes et des textes humanistes de la laïcité (sécularisme) se rapportant au thème ainsi qu'aux comportements respectueux des droits de l'homme ;
- les différents sens donnés au thème : littéral (le sens strict et historique), allégorique (le sens exprimé sous forme imagée), mystique (le sens contemplatif), moral (le sens éthique)...



**les participants se disent « la paix »**

## **8. Lettre type d'invitation au Maire et aux élus municipaux**

Objet : organisation d'un dialogue intercommunautaire et civique

Madame/ Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les élus municipaux,

Le Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie (C.I.E.U.X.) est une association civique et apolitique. Cette association, que je vous invite à découvrir sur notre site [www.cieux.org](http://www.cieux.org), a pour objet de faciliter les liens de « vivre ensemble » entre les fidèles des communautés religieuses officiellement reconnues et les hommes de bonne volonté de leur quartier. Pour cela, elle organise des rencontres préparées au niveau de chaque communauté, y compris la communauté civique.

Créée en 2005 en tant qu'initiative citoyenne destinée à démocratiser le dialogue entre les religions, C.I.E.U.X. compte déjà à son actif un grand nombre de rencontres interreligieuses et civiques.

En organisant des rencontres sur le terrain, C.I.E.U.X. se propose de favoriser une meilleure connaissance réciproque des valeurs portées par chacun, croyants ou non, pratiquants ou non pratiquants, dans le respect des droits de l'homme et au service du vivre-ensemble.

C.I.E.U.X. propose en effet des dialogues interreligieux et civiques qui visent à découvrir et approfondir les fondements des droits et devoirs universels, tant à partir des traditions religieuses et philosophiques, que sur la base de la sagesse populaire.

C.I.E.U.X. est une véritable école de la laïcité (sécularisme), luttant contre le communautarisme en mettant en lumière les valeurs communes aux personnes de bonne volonté agnostiques, athées, non-pratiquantes ou fidèles d'une communauté religieuse.

L'originalité de la démarche de C.I.E.U.X. est double, d'une part les non croyants sont invités à s'intéresser au dialogue interreligieux, et d'autre part, ce sont les communautés qui dialoguent et non plus uniquement leurs hauts représentants. Les rencontres intercommunautaires sont organisées alternativement par les communautés disposant d'un lieu de culte dans notre ville. La communauté civique recevra, pour sa part et avec votre aimable autorisation, dans une salle municipale.

Concrètement, dans chaque localité, ville, cité ou quartier, les rencontres sont préparées par les communautés, indépendamment les unes des autres, sans prosélytisme ni syncrétisme. Après quoi, un dialogue intercommunautaire s'instaure, permettant de mieux se connaître et de s'apprécier dans le respect des différences.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accorder un entretien afin de vous présenter plus en détail le projet. Comptant vivement sur votre soutien, je souhaiterais organiser une rencontre préparatoire civique au dialogue interreligieux. Connaissant votre investissement personnel au service de la cité, je suis persuadé que cette démarche retiendra votre attention. Dans la mesure du possible, il serait utile que vous puissiez accorder une boîte aux lettres pour l'antenne de l'association, afin d'aider à la réalisation du projet cité en objet.

Je vous remercie vivement de votre attention et vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les élus municipaux, l'expression de mes bien respectueuses salutations.

Le coordinateur local de C.I.E.U.X.

## **9. Déroulement du dialogue interreligieux et civique**

### **1<sup>ère</sup> partie**

**En salle plénière (environ 1heure, soit 10 min de présentation et 50 min de communications. Les intervenants d'une même religion divisent par deux leur temps de parole respectif)**

Les intervenants font face à l'Assemblée. Chacun, dans une communication de 10 minutes maximum, éclaire le dialogue des participants qui aura lieu en seconde partie de rencontre sur le thème donné.

### **2<sup>ème</sup> partie**

**En salles d'atelier ou en salle plénière si les chaises sont amovibles (environ 1 heure, soit 10 min d'installation et 50 min de dialogues)**

Les participants se répartissent par petits groupes relevant des différentes communautés représentées<sup>1</sup>. Les intervenants forment un groupe dont le modérateur est le rapporteur. Chaque table-ronde nomme un rapporteur. Les participants se présentent et font part brièvement de leur expérience du dialogue interreligieux et civique, puis échangent sur le thème.

### **3<sup>ème</sup> partie**

**En salle plénière (environ 30 minutes, soit 20 minutes de compte-rendu et 10 minutes de réponses aux questions)**

Chaque rapporteur donne un bref compte-rendu (5 minutes) de sa table-ronde et pose aux intervenants de la salle plénière, les questions qui ont été soulevées par les participants. Les intervenants concernés répondent, après quoi, la parole est donnée au rapporteur suivant. Les responsables de communauté sont ensuite invités à conclure la rencontre par quelques brèves paroles fraternelles.

### **Verre de l'amitié offert par la communauté hôte (30 min)**

Par respect des règles alimentaires propres aux différentes communautés, il est offert des fruits secs, des boissons gazeuses sans alcool et des jus de fruits.

*Durée de la rencontre : 3 heures (avec le verre de l'amitié)*

---

<sup>1</sup> Le modérateur peut lui même composer les groupes si les participants sont peu nombreux. A partir de 50 personnes attendues, il est recommandé de prévoir à l'avance l'organisation des groupes pour en assurer une composition équilibrée. La méthode suivante peut notamment être appliquée. A leur arrivée, les participants sont accueillis par un bureau composé d'un représentant de chaque communauté dialoguant au C.I.E.U.X. local. Les participants se dirigent vers le représentant de la communauté dont il relève (la communauté civique pour les agnostiques et les athées ainsi que pour les fidèles des religions non représentées). Les représentants attribuent à chaque participant une place : « votre place est au numéro... ». Il est fréquent que les membres d'une communauté soient majoritaires, compte-tenu de leur proportion dans la localité. Le représentant de cette communauté leur attribue alors, par ordre croissant, deux mêmes numéros (trois mêmes numéros s'ils sont trois fois plus nombreux) : deux numéros 1 (correspondant à deux participants), puis deux numéros 2, etc. Chaque numéro est inscrit sur une feuille. Les participants mentionnent sur la feuille leur nom et leurs coordonnées (afin d'être tenus informés des rencontres organisées), ainsi que les questions à poser aux intervenants. Durant la seconde partie de la rencontre, les participants sont invités à dialoguer en petit groupe relevant des différentes communautés représentées. A cette fin, le modérateur demande aux participants de former un groupe avec les personnes ayant le même numéro de place. Les responsables du placement reprennent les feuilles numérotées et trient les questions qui seront posées aux intervenants par le modérateur.

## **10. Statuts de C.I.E.U.X.**

### **Article 1**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie (C.I.E.U.X.).

### **Article 2**

Cette association a pour but de réunir des membres de communautés religieuses et civiques, afin de favoriser le vivre ensemble en observant les principes de la laïcité (sécularisme). L'association C.I.E.U.X. assume la coordination et l'animation desdites communautés sur la base de la charte qu'elle a adoptée portant accord de volonté en vue de démocratiser et promouvoir le dialogue interreligieux et civique dans les localités, villes, cités, quartiers...

### **Article 3**

#### **Siège Social**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : Maison des associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement, C.I.E.U.X., Boite n° 47, 8 rue du Général Renault 75011 Paris  
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

### **Article 4**

L'association se compose de :

- Membres d'honneur
- Membres bienfaiteurs
- Membres actifs ou adhérents

### **Article 5**

#### **Admission**

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

### **Article 6**

#### **Les membres**

Les membres de l'association C.I.E.U.X. et tous participants à ses activités, sont des personnes physiques.

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations ;

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation égale au double du montant de la cotisation fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Sont membres actifs les adhérents à jour de leur cotisation annuelle.

Les fonctions d'administrateur au sein de l'association C.I.E.U.X. et de ses comités exécutifs, ne sont pas compatibles avec l'exercice de mandats d'élus publics ou les situations de postulants à ces mandats.

## **Article 7 Radiations**

La qualité de membre se perd par :

- la démission ;
- le décès ;
- la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

## **Article 8**

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des droits d'entrée et de cotisations ;
- les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes.
- les dons manuels éventuels sous réserve qu'ils aient été acceptés par le Conseil d'Administration

## **Article 9 Conseil d'Administration**

L'association est dirigée par un Conseil de 20 membres désignés par vote de l'Assemblée générale à la majorité des adhérents présents ou représentés. En phase initiale, les membres sont élus parmi les hauts représentants ainsi que les responsables locaux des communautés religieuses et civiques. Il est veillé à ce que sa composition soit représentative des grandes religions mentionnées à l'article 2. Afin de respecter ce principe dans la durée, l'effectif du Conseil d'Administration pourra être étendu en tant que de besoin. Les membres sont rééligibles. Les suppléants des membres élus du Conseil d'administration, sont désignés par vote de l'Assemblée générale à la majorité des adhérents présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un président ;
- plusieurs vice-présidents ;
- un secrétaire, et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint.
- un délégué général à la prospective.

Le Conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans. Lors du premier renouvellement, les membres sortants sont désignés par le sort. Le président ne peut exercer plus de trois mandats.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'Administration examine les rapports d'activité que les antennes de l'association publient sur son site-web.

## **Article 10 Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix : en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

## **Article 11**

### **Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelques titres, qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année sur convocation du Président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement au scrutin secret, des membres du Conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale procédera à la nomination d'un Commissaire aux comptes.

## **Article 12**

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est, ou sur la demande de plus de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

## **Article 13**

### **Règlement Intérieur**

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui l'a fait approuvé par l'Assemblée Générale réunie le 21 septembre 2008 à la Maison des associations de la Mairie de Paris 11ème. Ce règlement est rédigé sur la forme d'une Charte dont la rédaction fut approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 25 avril 2007 à l'Assemblée Nationale française. La Charte est destinée à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment les droits et devoirs de ceux qui participent au dialogue interreligieux. Elle stipule en particulier que : « Au sein d'un C.I.E.U.X., dialoguent les membres des communautés bouddhistes, chrétiennes, hindouistes, juives, musulmanes et civique. L'association C.I.E.U.X. organise des dialogues entre les communautés disposant d'un lieu de culte dans une même localité et relevant de confessions officiellement reconnues par les cinq religions universelles : Bouddhisme, Christianisme, Hindouisme, Islam et Judaïsme. Sont considérées comme relevant du Christianisme, les confessions religieuses membres ou associées au Conseil Œcuménique des Eglises. Le Conseil d'administration de l'association C.I.E.U.X. peut toutefois examiner au cas par cas, les demandes sollicitant la participation d'une autre religion à tel ou tel C.I.E.U.X. local. Dans une zone d'habitation donnée (localité, ville, cité, quartier...), la participation préalable des six communautés citées (y compris des trois confessions chrétiennes) et l'accord écrit de chacune d'elles formulé par l'autorité

compétente, est nécessaire pour que soient associés à leurs activités les fidèles d'une autre religion. Si l'une de ces communautés et/ou confession chrétienne n'existe pas dans ladite zone d'habitation, il convient de solliciter l'accord écrit de l'autorité hiérarchique correspondante la plus proche. En l'absence des ces différents accords officiels, le Conseil d'administration de l'association C.I.E.U.X. ne pourra valider la participation de la religion intéressée au C.I.E.U.X. local.

Tout en créant les conditions favorables au dialogue entre religions, l'association C.I.E.U.X. suscite celles allant à l'encontre du prosélytisme, du syncrétisme et des dérives sectaires. Le fidèle d'une religion qui participerait aux rencontres préparatoires d'une autre, ne saurait impliquer le C.I.E.U.X. local dont il est membre dans cette démarche. Ce faisant, il s'exclurait lui-même de l'association C.I.E.U.X.. Les membres élus (administrateurs, coordinateurs...) de l'association C.I.E.U.X. observent au cours de leur mandat, un devoir de réserve sur les grandes questions d'actualité susceptibles d'interférer dans la vie et/ou la gestion des institutions religieuses et politiques ; les coordinateurs d'un C.I.E.U.X. local et ceux des communautés partenaires, n'ont pas d'avis public à donner au nom de l'association, à propos des questions culturelles, politiques, économiques, sociales ou scientifiques, sauf s'ils en reçoivent la demande écrite de l'ensemble des responsables de communautés participants à leur antenne. De même que les C.I.E.U.X. locaux n'ont pas d'autorité hiérarchique sur les communautés religieuses et civiques qui les composent, l'association C.I.E.U.X. n'a pas d'autorité hiérarchique sur les C.I.E.U.X. locaux mais peut dissoudre ceux et considérer comme démissionnaires les membres qui ne respecteraient pas les dispositions de la Charte de l'association. Le conseil d'administration de l'association est également habilité à retirer à un C.I.E.U.X. local, la gestion du site-web qu'il lui a attribué lors de l'inscription. Les C.I.E.U.X. qui violeraient un ou plusieurs droits et devoirs énoncés dans la Charte et ceux qui feraient dialoguer des lieux de culte et des communautés assimilés à des sectes par un Etat démocratique où siégerait un C.I.E.U.X. local, ne pourraient être membre de l'association C.I.E.U.X.».

#### **Article 14**

#### **Dissolution**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.